

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12	Six mois.....Fr. 6	Six mois.....Fr. 7
PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses..... la ligne	0 49
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

CRIME DE LÈSÈ-MAJESTÉ LES POURSUITES DU ROI UMBERTO

Tunis, le 17 Septembre 1896

Les Patentes

Impôts progressifs

Le ministère radical Bourgeois est tombé sur la question de l'impôt progressif; ici, le ministre se raidit, parmi nous, par des impôts progressifs.

D'ailleurs, c'est son programme administratif qu'il a développé le 1er janvier dernier, devant les magistrats et le barreau qui, d'ailleurs, n'ont fait qu'approuver.

Il a, paraît-il, en poche, sept réformes administratives à introduire parmi nous.

La colonie n'est donc qu'au commencement de ses épreuves et l'impôt du timbre et de l'enregistrement n'a été que le prélude, qu'un essai de la mise en pratique du programme de M. Millet.

Les sept réformes qu'il a dans son sac sont comme les sept vaches maigres les sept plaies d'Égypte.

Depuis quelques jours on voit circuler chez les négociants et industriels de Tunis des gens à figure plus ou moins rassurante qui, sous prétexte de recensement ou de statistique, se livrent à des recherches, à des investigations presque inquisitoriales.

Ce sont des agents quelconques administratifs qui préparent le nouvel impôt dont notre bon René a l'intention de gratifier la partie de la colonie, qui est sa bête noire — le commerce et l'industrie — nous avons nommé les patentes.

Comme nous n'avons cessé de le dire dans la *Petite Tunisie*, les convoitises déchaînées par un premier succès n'auront pas de cesse avant qu'elles aient dévoré toute la fortune de la Tunisie.

Après l'impôt du timbre et de l'enregistrement, les patentes: après les patentes, la cote mobilière et personnelle; en un mot, tous les impôts plus ou moins onéreux auxquels on avait voulu, en quelque sorte, se soustraire en venant ici, on les retrouvera, plus forts, plus vexatoires, plus arbitraires qu'on ne les avait dans la métropole, car, en Tunisie, ils n'ont aucune compensation.

Vexatoire, ce nouvel impôt l'est même dans ses préliminaires, dans sa préparation.

Car la patente, pour être juste, égalitaire, équitable, doit être proportionnelle à l'importance du commerce, à la quantité d'affaires que l'on fait, en un mot, à l'importance de la maison.

Il y a des négociants et des indus-

triels similaires, identiques même pour les objets de leur commerce, mais il n'y a aucune égalité entre le chiffre d'affaires; la disproportion est énorme, et il est évident que la patente ne doit pas être la même.

Il faut donc qu'on établisse une proportion par des investigations qui sont toujours injustes et vexatoires.

Et tout cela, parce qu'il s'est trouvé des hommes, des français assez plats, assez serviles, pour approuver les actes quels qu'ils soient de ce résident qui n'aspire qu'à quitter la Tunisie, après l'avoir ruinée.

On acceptera ces patentes comme on a accepté le timbre et l'enregistrement, on criera peut-être un moment, un jour, mais le lendemain tout sera oublié.

Car chez nous, français, tout s'use rapidement et surtout la résistance et l'indignation.

Tout d'abord, on se révolte, on proteste contre ce qui peut paraître intolérable, antilibertaire, ruineux, mais on s'y habitue facilement et vite, on s'y résigne enfin.

Malgré la fausseté du raisonnement, malgré même son absurdité, on affirmera, on démontrera, à ceux qui sont tout disposés à se laisser convaincre, que la patente est une garantie pour les vrais commerçants, une preuve de la solidité des affaires.

On atténuera le plus possible pour faire passer la lourdeur de cette nouvelle charge et on obtiendra ainsi un vote.

C'est ce que nous avons vu déjà pour le timbre, c'est ce qui va probablement avoir lieu pour les patentes.

Certains feront un peu d'opposition et beaucoup de bruit autour de tout cela, pour se faire quelque popularité, et ils seront ensuite les premiers à accepter parce que cela ne les intéresse pas.

Eh! bien, tout cela, nous l'avons sincèrement, nous laisse un peu froids, nous réjouit même, et notre joie ne sera réellement complète que le jour où, après avoir passé par tous les degrés, les impôts progressifs de Millet arriveront à toucher un peu au cœur de certains grands chefs de parti qui, *in petto*, se réjouissent des patentes, où on arrivera à créer un impôt foncier qui frappera lourdement la propriété agricole et autre.

Oh! alors, on les verra s'indigner, protester et devenir des irréconciliables, ceux qui ont accepté avec une certaine sérénité les impôts qui ne les touchaient pas!

C'est pour cela que nous croyons que l'impôt des patentes et bientôt l'impôt sur la propriété foncière seront un mal pour un bien.

Et qu'une grande partie de la Colonie devenue tellement pleutre, tellement misérable, qu'elle ne vibre plus qu'aux questions d'argent, eh! bien qu'elle paie.

Elle comprendra, peut-être, alors, qu'il vaut mieux avoir pour administrateurs d'honnêtes gens intelligents et pondérés que des coquins et des fous.

C. VÉRAX.

Si nous en croyons les correspondances de Sousse et surtout les dépêches que nous recevons nous demandant tous les jours des numéros de la *Petite Tunisie*, le sieur Petit-Ringotte, secrétaire de la Chambre mixte du Cercle, ne jouit pas précisément de toutes les sympathies sossuiniennes.

Comment est-il arrivé à être élu? mystère, mais nous sommes sûrs que si les élections avaient lieu prochainement, il resterait sur le banc si facilement qu'il reste quelquefois.

Il est dit pour les poursuites que le paiement ait augmenté pour que les frais soient plus considérables?

Il est dit être bien.

Retour inopiné

Le retour du sire Millet, annoncé pour le 20 septembre par les organes officiels, a été avancé de quelques jours et c'est avant-hier que notre résident débarqué dans la nouvelle Colonie, entouré du plus sombre mystère, comme pour venir y commettre quelques nouveaux méfaits.

Il a cru que le petit satrape de la Tunisie aura voulu éviter, par une arrivée trop bruyante, une manifestation qui se serait certainement terminée par des jets violents de toute autre chose que des roses.

Puisque nous voilà de nouveau contraints de subir le joug du tyranneau Millet, et que tous nos cris de désespoir n'ont eu aucun écho auprès de ceux qui avaient le pouvoir de nous débarrasser de ce jouisseur, contentons-nous de pactiser quelques instants avec lui.

Demandons-lui donc de passer en revue l'armée de fonctionnaires qu'il a sous ses ordres et de se rendre compte des nombreux vides qui existent dans les rangs.

Il nous des vacances qu'il avait prises lui-même et jaloux surtout de la réclame faite autour de son nom, la gentrotte-menu de l'administration a crû, elle aussi, de quitter les parais ingrats de la Tunisie et d'aller à son tour recueillir les louanges.

Les uns sont partis en Beauce, les autres en Bourgogne, plusieurs en Provence et quelques-uns même en Périgord, certains villages ont retenti de leurs noms; le triomphe a été complet.

Fouilly-les-Truffes notamment, on s'extasiait sur la personne de M. Ducroquet.

Avez-vous vu Ducroquet? Ducroquet de Tunis? le financier Ducroquet? demandait-on de toutes parts dans le

village, à tel point que le croquant y est demeuré deux longs mois au détriment de nos finances.

M. Millet agira sagement en faisant une enquête sérieuse au sujet de ces départs qui ont jeté la perturbation dans toutes les branches du commerce.

S'il ne veut rien faire pour la Colonie qu'il fasse au moins quelque chose contre l'administration, ce sera, toujours autant de pris sur l'ennemi.

Nous avons eu sous les yeux une lettre imprimée des *Travaux Publics*, adressée à une compagnie de navigation relativement à une réduction de prix de passage, demandée par un fonctionnaire et sa famille.

Dans le libellé de cette lettre imprimée, une place libre est laissée pour la réduction demandée.

Comme celle-ci n'est jamais inférieure au 50 0/0, il faut croire que des bons de passage à place entière sont couramment accordés par la dite administration des *Travaux Publics* qui en acquitte le montant avec les sommes — naturellement — mises à sa disposition et qui sont sensées être utilisées pour constructions de routes, pistes, etc., etc.

Voilà, trimardeurs qui vous esquitez le tempérament pour joindre les deux bouts à la fin de l'année où passent les produits des impôts que vous versez dans les caisses de l'Etat! votre argent sert à envoyer certains budgétivores se ballader en France aux frais de... la princesse, c'est-à-dire aux vôtres!

Magnanime administration, va!

La Presse Indépendante!

Le bruit courait l'autre jour que M. de Carnières (Victor, comme Napoléon V ou VI) venait d'organiser un syndicat de la presse indépendante de Tunisie et, naturellement, avait occupé la présidence et la direction, *et partibus factis sic locutus est Victor*.

Il n'y a, paraît-il, rien de vrai et cependant c'est plutôt ceci que cela qui nous étonne.

Tout donnait raison à ceux qui avaient fait accrédiiter la formation du syndicat Pouillaude.

Depuis quelques jours, en effet, ne voit-on pas une éclosion si extraordinaire de feuilles pseudo-indépendantes qu'on se croirait en plein printemps d'opposition et de journalisme et, signe caractéristique, toutes ont l'air de recevoir plus ou moins les inspirations de la *Tunisie Française* ou tout au moins d'être menées par le grand seigneur de Soliman.

Ce sont flatteries sur flagorneries, coups d'encensoir sur coups d'encensoir.

« Grandhomme politique par ci, esprit logique par là, » etc. etc., lui, sont cassés sous le nez.

Nous n'irons pas certainement jusqu'à dire que, comme pour l'âne ou le loup de la fable, on voit passer le bout de l'oreille, mais que tout cela est cousu de fil blanc ou plutôt de ruban rouge par le président de la Chambre d'Agriculture.

Ce grand chef de l'opposition, au moment des élections, est devenu, depuis, le brosseur en titre de tous les résidents, même des adjoints.

Il a refusé dernièrement les palmes académiques qu'il a laissées généreusement à son ami et collaborateur Goin, ses aspirations sont plus élevées, et le ruban rouge des présidents des anciennes Chambres d'Agriculture et de Commerce l'empêchent de dormir; rien ne pourra donc plus l'arrêter dans ses changements de front, dans

ses incohérences politiques et même dans ses agissements en dessous, s'il n'arrive à décrocher prochainement ce bout de ruban aussi sanglant que les avanies et les affronts qu'il a eu et qu'il aura encore à subir.

Et comme la plupart des directeurs de cette presse plus ou moins indépendante ont tous quelque chose à obtenir, il est facile de comprendre qu'ils s'entendent, nous ne dirons pas, comme larrons en foire, mais comme quémandeurs en antichambre.

L'un demande le ruban, l'autre une bonne sinécure, l'autre encore une simple étude d'avocat-défenseur.

Tous les moyens leur sont bons, même pour quelques-uns d'aller puiser leurs inspirations, donner et recevoir des consultations dans le cabinet du coadjuteur Révoil.

Tout cela a besoin d'un voile et, de temps à autre, par intermittence, ils font un semblant d'opposition, mais une opposition à la guimauve et de couleur mauve, qu'ils édulcorant encore de beaucoup d'esprit courant, d'esprit des rues comme on dit, de ce qu'ils appellent l'humour.

Mais comme, malgré tout, ils ont besoin de réclame, par pure modestie, ils la font faire par le copain en ambitions : « Pass-moi la cuvette — non, la rhubarbe. — Je te passerai le bidet — pardon, le séné.

Ce n'est pas sans une certaine stupefaction que nous avons vu l'autre jour dans l'Officieux la nouvelle que M. Tournier, directeur-gérant des biens de l'archevêché de Carthage, était proposé pour le siège épiscopal de Constantine.

A l'époque de la nomination de M. Laferrère à ce siège laissé vacant par M. Combes, primat d'Afrique, M. Tournier avait été aussi proposé.

Tout le monde se souvient des articles de notre confrère Sadnac sur ce Monsieur, ses relations, lui prêtre et dignitaire de l'église catholique avec certains trafiquants israélites.

Les raisons qui, il y a environ trois ans, ont fait éliminer la candidature de M. Tournier existent encore et n'ont fait qu'amplifier.

Certes, nous sommes les premiers à reconnaître les qualités et les aptitudes de négociant, de commerçant et même de comptable administrateur de M. Tournier, mais nous croyons que tout cela domine au détriment du caractère spirituel qui doit surtout animer un prêtre qui a charge d'âmes.

Le pouvoir temporel s'exerce toujours au préjudice du pouvoir spirituel.

Le candidat à l'épiscopat de Constantine est un excellent financier, qu'il reste financier, il serait, croyons-nous, mauvais pasteur d'âmes chrétiennes.

AGITATIONS STÉRILES

Après avoir formulé une énergique réclamation auprès de M. le résident Révoil, et après lui avoir arraché des poursuites contre nous, il fallait que la faconde italienne eût le lendemain de cette première victoire.

En effet, dans la nuit du vendredi au samedi, des affiches, rédigées dans la langue du Dante, ont été apposées sur les murs de Tunis, et arrachées aussitôt par les autorités françaises.

Malgré une enquête des plus minutieuses, nous ne sommes point parvenus à connaître dans quels termes étaient formulés ces placards.

Il est évident que cette comédie ayant lieu le jour même de notre édition, ces manœuvres italiennes ont dû être dirigées contre la nation française; si elles n'avaient été tramées que contre nous, la police ne se serait sans doute pas donné la peine de lacérer ces placards; l'arrivée subite de M. Millet parmi nous est d'ailleurs l'indice le plus frappant de cette agitation, ourdie dans l'ombre, et suscitée par nous ne savons trop quel triste personnage.

La date du 28 septembre n'est certes pas étrangère à ce mouvement anti-français, et l'échance du traité commercial avec l'Italie donne à certaines autorités de sérieuses appréhensions.

Mais ce n'est pas, croyons-nous, en soulevant les haines que l'on pourra parvenir à une entente même relative.

L'Italie, qui s'impose tous les sacrifices pour se maintenir dans l'équilibre de la Triple Alliance, perd toute prudence lorsqu'il s'agit simplement d'un accord commercial avec la France: on dirait même que toutes les avances que lui fait notre nation sont pour elle de pénibles humiliations.

Ce sentiment, qu'elle le sache, ne sied pas à un pays sage et qui se trouve

par sa situation, sa vigueur et son intelligence presque au même rang que les grandes nations de l'Europe.

L'Italie a besoin pour vivre de se débarrasser de cet esprit mesquin qui lui fait considérer la France comme une ennemie à outrance, alors que cette même France a été l'amie de la première heure et qu'elle est toute disposée encore à tendre une main royale à celle qui pourtant, s'est jetée dans les rangs de ses ennemis, en croyant les désastres de 1870 à jamais irréparables.

Si l'Italie ne veut pas, de cette alliance sérieuse et durable, qu'elle demeure, quand même, digne vis-à-vis de nous: ce n'est pas par des rodomontades, que l'on établit ses droits, mais par des actes politiques en sagesse et dénués de passion.

La France, qui a compris toute la dignité qu'elle avait à garder, n'a jamais fait preuve vis-à-vis de cette animosité qui caractérise depuis 30 ans les gouvernements d'Umberto.

Dans le renouvellement de la France, qu'elle est sage et forte: les faits absolus qu'elle a sur la Tunisie sont incontestables et ne pourraient être contestés par aucune nation européenne.

La France prouvera aussi en dehors de toute passion politique, qu'elle sait reconnaître à l'Italie les quelques avantages auxquels elle peut et elle doit seulement aspirer.

Quant aux énergumènes qui tirent des incidents pouvant amener des complications, on n'aura qu'à leur appliquer de simples mesures de police.

Pour nous, nous n'avons pas à nous occuper de polémiques avec les allophobes, quels qu'ils soient.

Sur un territoire français, il n'est pas permis à n'importe quels adversaires de ce genre de répondre par voie de journaux ni même par voie de lettres.

Epas-Trou

Trouillet, qui ne touche à l'agriculture que par l'origine de son nom qui est citrouille, agirait sagement en n'ayant jamais allusion à une science qui lui est complètement étrangère.

Ses inspirations, dont la Dépêche tunisienne se fait l'écho, sont tellement dénuées de sens commun que nous nous pas à croire que la raison de nous a pris le même chemin que les esprits d'Etats tunisiens.

L'officieux nous a, d'ailleurs, communiqué une pièce à l'appui pour démontrer l'incapacité en fait de culture.

Il s'agit de la figue de Barbarie.

Personne ne se serait jamais avisé de planter une plantation de ce genre qui ne peut donner un rendement net de 200 francs et que l'on put distiller du vin un alcool pur à 50 francs l'hectolitre.

Que l'on se reporte au numéro de la question et l'on sera étonné de voir que cette plante exotique: les piquants de la feuille peuvent même servir à la fabrication de cure-dents hygiéniques.

C'est avec des élucubrations de ce genre que M. Trouillet peut puiser dans la caisse des fonds plus que secrets.

Si de pareilles aneries tombent dans les milieux politiques français, on se demande pourquoi des mesures énergiques ne sont pas prises contre ces fous qui répandent sur la colonie, des bruits aussi grotesques.

Il est vrai que ces mêmes fous, comme protecteurs et appuis, les résidents Millet et Révoil.

M. Hanotiaux pourrait encore signaler par une mesure qui lui valait la sympathie de la Tunisie entière, ce serait de s'opposer au maintien de Millet parmi nous.

La Petite Tunisie prend, d'ores et déjà, l'engagement d'ouvrir, à cette occasion, une souscription publique pour offrir à l'agriculture une collection complète de semences de figues de Barbarie, lui permettant de faire de sérieuses études sur cette plantation dans un pays moins détre et surtout moins ruiné que le nôtre.

On pourra même, à la rigueur, lui adjoindre Trouillet-citrouille qui fournira des renseignements sur la culture des chiens-dents, et des pisses-en-lit qui, en quelque sorte, les principaux éléments du jardin d'essai de Tunis.

LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE

III

Nous venons de lire dans quelles conditions le concours devait, à notre avis, donner accès aux fonctions judiciaires et nous avons exprimé l'opinion qu'aux épreuves du concours devrait succéder pour les futurs magistrats le stage, le noviciat dans les fonctions d'auditeur ou de juge suppléant. Nous maintenons à préférer la première dénomination, afin d'indiquer nettement que dans notre pensée, l'institution de l'auditorat devrait être sensiblement différente de celle de la suppléance: telle quelle fonctionne actuellement.

L'institution des juges suppléants, surtout avec l'organisation résultant de la loi du 30 août 1883, nous paraît on ne peut plus funeste aux intérêts de la justice.

L'absence de tout traitement pendant un stage qui se prolonge souvent quatre et cinq années, a pour conséquence forcée, contrairement à tous les principes d'une démocratie, de fermer la carrière judiciaire aux jeunes gens de mérite qui n'ont pas de fortune, et les jeunes magistrats de 25 ans auxquels on confie les fonctions de juge suppléant ont trop souvent une expérience des affaires insuffisante pour qu'il soit sans danger de leur confier tout à la fois la double qualité de juge inamovible et de juge ayant voix délibérative.

L'auditorat serait l'initiation pratique aux fonctions judiciaires.

Mis à la disposition du Procureur général et délégués par lui partout où les nécessités du service réclameraient leur présence, les auditeurs nommés au concours seraient, par une expérience de tous les jours, préparés aux travaux de l'administration du parquet, appelés à siéger aux audiences, à y suppléer le ministère public ou à prendre part aux délibérés, mais jamais autrement qu'avec voix simplement consultative.

Ils ne devraient pas être inamovibles, mais ils devraient recevoir — la dépense serait peu considérable, leur nombre étant limitée, — un traitement modeste qui leur permettrait de vivre.

Ils seraient investis de leurs fonctions pour une période déterminée et, suivant que l'épreuve tournerait à l'avantage ou au détriment de ceux qui l'auraient acceptée, elle leur ouvrirait définitivement l'entrée de la carrière ou les en ferait exclure.

Ajoutons, que revenant aux usages anciens, on pourrait avoir dans chaque tribunal, pour le service des audiences au cas d'empêchement des juges titulaires, un ou plusieurs juges suppléants choisis parmi les avocats, avoués, notaires, etc., de la résidence, réunissant les conditions de capacité exigées par les lois en vigueur.

Telles sont les garanties qui nous paraissent de nature à assurer le recrutement d'une magistrature éclairée unissant à la science du droit l'expérience des affaires.

Une dernière question nous reste à examiner, celle des règles qui devraient présider à l'avancement dans la magistrature.

Il ne suffit pas d'avoir des juges éclairés, instruits, possédant l'expérience des affaires: il faut par dessus tout avoir des juges indépendants, également inaccessibles aux tentatives du pouvoir et à l'action dissolvante des partis, pénétrés de la vérité de cette belle parole: « Le magistrat qui, en certaines occurrences, ne sait pas, au besoin, être un héros, n'est, même pas un honnête homme ».

L'inamovibilité rassure le magistrat contre la crainte d'être frappé injustement pour avoir fait son devoir, mais qu'est-ce que la crainte d'une destitution, qui ne se présente guère dans la pratique, à côté de cette crainte bien autrement menaçante et agissante de ne pas monter, de ne pas avancer, qui est tout à la fois, disait Prevost-Paradol, « le frein du fonctionnaire français et le stimulant toujours actif de son zèle ».

Le désir inmodéré de l'avancement, voilà, à n'en pas douter, le plus grave péril auquel soit exposée l'indépendance du juge. Le danger ne date pas d'aujourd'hui. La circulaire restée célèbre de M. le Garde des Sceaux Delarivière, les pages singulièrement acerbes du feu Victor de Broglie dans ses vues sur le gouvernement de la France sont là pour attester que le mal sévit depuis de longues années.

Crime de Lèse-Majesté

LES POURSUITES DU ROI UMBERTO

Elles sont aujourd'hui un fait accompli.

A la requête du marmeladeux résident général adjoint Révoil, sur la demande du consul d'Italie, la « Petite Tunisie » est poursuivie devant le Tribunal correctionnel pour avoir osé traiter M. le roi Umberto de « sombre et sinistre soudard ».

Bravo, M. le coadjuteur!

Alors qu'en Italie, la presse à la solde des Crispi, des Ru-

chini et autres « sombres » philes de même envoie au monde un jour de tomber la plume que veux-tu sur la France, les français, et même sur le Président de la République, ici, en Tunisie, un journal français est poursuivi — « sombre » — pour s'être permis de traiter M. le roi Umberto de « soudard ».

Nous ne savons si ce monarque se portera partie civile aux débats et réclamera des dommages-intérêts.

Quoiqu'il en soit, c'est avec la conscience tranquille, c'est avec joie, que nous comparaitrons devant nos juges, certains l'avoir fait notre devoir de français; et de bons français.

Vive la France!

UN BON POINT

Celui de nos compatriotes qui récemment, depuis des années, la préférence pour la main-d'œuvre française en Tunisie et la exclusion des étrangers aux adjudications de l'Etat auraient certainement éprouvé une déception sur l'emploi des moyens qu'ils font valoir si, comme nous, ils avaient assisté, la semaine dernière, à l'audience de la justice de paix du canton nord.

Quelques ouvriers, n'ayant pu obtenir paiement de leurs salaires, avaient dû assigner l'entrepreneur à la justice.

Le jour de l'audience par son avocat, M. Grébaud, que les ouvriers devaient adresser à ses honoraires qu'ils avaient embauchés; que ses honoraires étaient insolubles, tant que pour les ouvriers; mais que, quant à lui, en vertu de son contrat avec les tâcherons, il devait être mis hors de cause.

De son côté, M. Grébaud, pour les tâcherons, déposa des conclusions qui tendaient au maintien en cause de l'entrepreneur qui avait exploité leur ignorance et la nécessité de donner du pain à leurs enfants, pour imposer à ses clients un contrat honnête.

M. le président avait prononcé que l'on donner lecture de quelques articles de ce contrat.

Écoutons l'article IV: « L'Entrepreneur n'ayant pas le droit de sous-traiter son travail, les tâcherons ne devront jamais le faire » et passeront simplement que comme employés, voire même intéressés de M. X. (l'entrepreneur).

La divulgation seule du présent contrat eût pu nuire à leurs intérêts, ces tâcherons, ces ouvriers restant entièrement et seuls responsables des suites qui pourraient survenir des engagements et les retenues respectivement dues à l'entrepreneur, plus tous les dommages-intérêts pour le préjudice causé.

M. Grébaud allait entreprendre la lecture de l'article V lorsque M. le juge de paix Martineau, qui présidait l'audience, l'arrêta en disant qu'il n'y avait rien à lire.

Par un jugement très bien motivé, Monsieur le juge de Paix a décidé que le contrat rappelle plus haut sur lequel nous duquel s'appuie l'entrepreneur pour l'annuler sa mise hors de cause est nul et nul comme non existant, comme malhonorable et contraire à l'ordre public, en conséquence, il maintient l'entrepreneur en cause et le condamne envers les ouvriers.

Voilà qui est juste!

Au nom du prolétariat et en notre nom, toutes nos félicitations à M. le juge de Paix Martineau.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

La Société La Gauloise, présidée par M. Le Martin, officier de réserve de l'armée française, a organisé un Festival Musical avec fête de gymnastique pour le dimanche 18 octobre prochain.

L'président de cette société a trouvé bon de consacrer à ce Festival « Musical (?) » la Société philanthropique La Valette (rien à dire), la Stella d'Italia, la Fanfare des Garibaldiens plus la Musique Italienne de La Goulette.

La société française La Chorale qui a 700 8 ans d'existence, qui a fait ses preuves aux concours d'Alger, de Bône, de Lyon, et de Chambéry est exclue de ce Festival « Musical » elle n'est pas invitée!!! Il y a une société française de gymnastique à Tunis, qui pour n'être pas allée à un concours, n'en a pas moins fait ses preuves en maintes occasions, cette société c'est l'Académie, que préside M. Gelin, avocat de notre ville. Cette société n'est pas invitée à prendre part au

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
Horlogerie-Bijouterie
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

Festival de Gymnastique, non pas de la Gantoise, mais de M^ossieu Martin!
Nous apprenons que le jour de ce fameux Festival « Musical » (?) et de Gymnastique ! s. v. p. ! le dimanche 18 octobre, ces sociétés françaises La Chorale et l'Avant-Garde donneront dans les jardins de la Résidence de France à Tunis, une fête de charité au profit des pauvres, patronnée par la Société Française de Bienfaisance et avec le concours de l'Harmonie Française et même de la Musique du 4^e Zouaves.

Brasserie GEORGES
RESTAURANT A TOUTE HEURE

M. L. Ducroquet, rédacteur en chef du Libre Journal va, sous peu, quitter le journalisme tunisien pour aller reprendre sa place au barreau de Sousse.

On sait qu'il avait été l'objet d'une suspension d'un an par le conseil de l'ordre du barreau de Tunis pour une peccadille n'entachant nullement son honneur. A tout péché, miséricorde.

Les bruits les plus divers courent relativement à la construction d'une gare à Radès.

Nous pouvons affirmer que les travaux commenceront en octobre ou novembre prochain si... rien ne vient briser les beaux projets du B.-G.

GRAND CAFÉ GLACIER
ETABLISSEMENT FRANÇAIS

Un individu, privé de ses droits civils et politiques, peut-il être administrateur-gérant d'un journal, nous demande-t-on ? La loi sur la presse est formelle à cet égard : nul ne peut être gérant d'un journal s'il ne jouit de ses droits, civils, politiques et civiques.

Et pourtant, tel serait, paraît-il, le cas d'un ou même deux journalistes de l'intérieur.

Par le bateau de mercredi, sont rentrés deux maîtres aimés et estimés du barreau M^o Mossé et Pietra.

BOCK ORBEC, boisson à la mode

Un mouvement vient d'avoir lieu dans le personnel des commissaires de police de Tunis.

MM. Mingeaud et Chauvin, auxquels nous avons fait allusion dans un entre-filet, il y a quelque temps, sont envoyés en disgrâce, le premier à Kairouan et le second à Sfax.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin, ses cabinets et laboratoires dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilear
PLATS DU JOUR

Au sujet de la nomination de M. Maillé, employé au Gouvernement tunisien, dans la magistrature, nous avons dit que nous n'avions certainement aucune objection à faire à le voir nommé juge de paix suppléant.

Aujourd'hui, on reprend les anciens rancœurs et on parle de lui comme juge suppléant au tribunal de première instance; le favoritisme serait trop flagrant pour que nous passions sous silence une pareille nomination.

Et cependant, ces dernières suppositions paraissent confirmées par la retraite volontaire de M. Peandeceri, qui demanderait à rentrer en France, retraite motivée plutôt par l'écoeurement que par la fatigue.

BRASSERIE DU CHAPITRE
RESTAURANT. — CAFÉ NOSSI-BÉ

Certains établissements publics en prennent par trop à leur aise avec la voie publique.

Il nous semble, cependant, qu'il y a des réglemens de voirie que personne ne peut transgresser, fut-on vice-président de la Municipalité.

La Municipalité donne, paraît-il, des ordres, mais la police, chargée de l'exécution de l'arrêté se moquant de ceux-ci comme d'une guigne, s'empresse de laisser faire ceux qui encombrent la voie publique. Avis à qui de droit.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé des grecs qui encombrèrent le tripot dit cercle du casino d'Hamnam-Lif.

Il serait difficile que le directeur des jeux se débarrasse de ces gens-là puisque ce sont ses camarades et associés en philosophie.

Le soir, ils partagent les bénéfices et le directeur prend pour sa part le 70 0/0. C'est dans ces conditions qu'il a fait travailler l'individu à qui on fit dernièrement une véritable conduite de Grenoble, qu'il a l'air d'avoir oubliée et que nous nous permettrons de lui rappeler à l'occasion.

Nous entrerons prochainement dans de plus amples détails très instructifs.

AVIS

M. Pierre Ortolan, demeurant à Marseille, écrit à la Libre Parole que M. Jean André Ortolan, mécanicien en chef de la marine en retraite, qui vient de mourir à Toulon, n'était pas parent avec le célèbre jurisconsulte Joseph Elzéar Ortolan.

M. Pierre Ortolan, fils du capitaine de vaisseau Théodore Ortolan et neveu du jurisconsulte, est le seul descendant du même nom, de l'éminent professeur à la Faculté de droit de Paris.

CERCLE-CASINO DU PALAIS KHÉRÉDINE

Tous les soirs

CONCERT INSTRUMENTAL
CAFÉ SUR LA PLAGE

Consommations aux prix de la ville

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Déjeuner : 2 fr. 50. — Dîner : 3 fr.

Appartements meublés à louer

Établissement de bains : Douches

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.

Très efficace, économique et facile à prendre. Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.

2 francs la boîte

Dépôt : PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages

CONSERVES, SALAISONS

Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

Le meilleur reconstituant

EST LE

Vin Tonique des Suffètes

à base de Kola-Coca, phosphate de chaux, jus de viande, cacao et colombo, préparé à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie.

Ce vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter facilement les grandes chaleurs.

17 fr. INCROYABLE !
la véritable Montre
RÉGULADORD.G. 1^{re}
Garantie deux ans
en vente chez
D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
AVENUE DE FRANCE, 9.
Grand Assortiment de Décorations et bijoux français et étrangers

René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS

Eaux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE

fins, demi-fins, ordinaires

RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE BRYART

CABINET D'ACCOUCHEMENT

Sage-femme de 1^{re} classe

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS

2, Rue de Suède, 2

(En face la Salle des Ventes)

RECOMMANDÉE.

HYGIENE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microcides et catrisantes qui ont valu au Coaltar Saponine Le Neuf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soin de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 francs les 6 flacons, 10 Francs
Dans toutes les pharmacies
Se défier des contrefaçons
DÉPÔT : PHARMACIE NÉE

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS — 14, Rue des Glacières — TUNIS

LA GOULETTE

BAINS DE MER

Saison balnéaire 1896

LA GRANDE ROTONDE

Propriétaire: Victor BESSIS

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Cabines, Bains. — On peut louer pour la saison

COMMODATIONS DES PREMIÈRES MARQUES

DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI

GRAND CONCERT FRANÇAIS

On prend des pensionnaires

ATELIER DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE

H^{te} OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis

AVIS
M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, par extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DU

RESTAURANT AMÉRICAIN

Rue de Bône — TUNIS

Cuisine Bourgeoise

Déjeuner : 2 fr.; Dîner : 2 fr.

SERVICE A LA CARTE

OPÉRATIONS DE 1^{er} CHOIX

partir du 1^{er} octobre

le "Restaurant Américain" restera ouvert

toute la nuit

TRAIT DE VIANDE LIEBIG

est INDISPENSABLE dans

UNE BONNE CUISINE

pour améliorer

DES SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

FAUCON DE BRIQUES ROMAINES

C. ODINO

Place Bab-Saadoun

Les briques romaines défont toute concurrence par leur excellence de matériaux et de facture. Elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les autres.

Le mètre carré depuis 1,50

On s'occupe immédiatement.
On se charge de toute espèce de construction.

A louer immédiatement, avenue Bab-Djedid, deux appartements et un magasin. Prix très modérés.

A VENDRE immeubles construits à l'européenne. Excellente occasion.

S'adresser à M. Dufis, rue des Silos, 49, Tunis.

AUX FOUDEIERS RÉUNIS

DEVILLE & C^{ie}

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS

Bureau: Avenue de la Marine, 19. —

Atelier: Avenue de Carthage.

3 premiers prix, 2 médailles d'or

et une de vermeil

FABRIQUES DE FOUDES

DE CUVES, DEMI-MUIDS

ET DE VAISSSELLE VINAIRE EN TOUTS GENRES

à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Grand stock de foudres et de demi-muids

construits pour la récolte prochaine

à des prix MODÉRÉS

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

E. BOURY, Armurier

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'il trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n^o 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

MAISON F. DUC
Hôtel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe
GIRAUD ET RICHARD, successeurs

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY

successeur

DE J. CHEVALIER
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos

(authentique) de provenance directe

Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile.

CHEZ M. PAPAYANNI

Rue de l'Eglise, 4. Tunis

QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)

Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage

(GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisses et par Futs

dans tous les pays

On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant

en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

TERMINUS-HOTEL

J. GAILLODS, propriétaire

Place de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM.

les Voyageurs, Touristes et Négociants par

son confortable, sa situation centrale, son installation et son aménagement entièrement neuf.

Prix Modérés

AVIS D'ADJUDICATION

Le jeudi 1^{er} octobre 1896, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie de Marseille, à une adjudication publique pour l'exécution, pendant un an, du service des transports de la guerre entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

Le service à assurer, à partir du 1^{er} janvier 1897, est divisé en 7 lots, fixés ainsi qu'il suit :

PREMIER LOT

Trois voyages par semaine, aller et retour, entre Marseille et Alger (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

DEUXIÈME LOT

Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Oran (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

TROISIÈME LOT

Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Philippeville (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

QUATRIÈME LOT

Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Bône (direct).

CINQUIÈME LOT

Un voyage par semaine de Marseille à Bizerte, Tunis, Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Zarzis et retour à Marseille par les mêmes escales. Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, de Marseille à Tunis direct et retour.

SIXIÈME LOT

Un voyage par semaine d'Alger à Bougie, Philippeville, Bône, Bizerte, Tunis et retour à Alger par les mêmes escales.

SEPTIÈME LOT

Un voyage par quinzaine, aller et retour, entre Port-Vendres et Alger (direct). Un voyage par quinzaine, aller et retour, entre Port-Vendres et Oran (direct).

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la 3^e Sous-Intendance de Tunis.

Le gérant : U. CROUZET.

Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Albrecht

27, Rue d'Italie, 27

et rue de la Commission, 8 - TUNIS

Succursale à Hammam-Lif

Brioche. — Croissants. — Petits

Pains pour thé et café. — Bonbons.

— Gâteaux. — Tartes. — Desserts,

etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spé-

cialités de Pains anglais. — Biscuits.

— Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs

de premier choix. — Petits fours.

Fournitures pour soirées, Baptêmes.

Mariages et Bals.

A VENDRE
OU A LOUER

A MAKULA-RADES

Bel établissement de café-restaurant

entièrement remis à neuf

S'adresser au bureau du journal.

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 MILLIONS entièrement versés

Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte, recouvrements, avan-

ces sur titres et marchandises, chè-

ques et lettres de crédit sur tous

pays; encaissements de coupons,

ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de

fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons

trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à

un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;

bons à cinq ans, 4 0/0.

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments

Dépôt: rue du Portugal

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme

d'honneur, Paris 1889

Demange Frères & Alioth

Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE

Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS

en Tunisie, Algérie, Corse, France

et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon

de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.

S'adresser pour toutes les Com-

mandes à M. PAUL NADAL, repré-

sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-

lie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise

8, Boulevard de Paris

Ferdinand HEINRICH

SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre

Petits pains pour Restaurants et Hôtels

ON PORTE A DOMICILE

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 8 millions de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvre-

ments. — Avances sur prêts, sur la

matchandise et sur hypothèques

immobilières ou maritimes. — Dé-

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux, etc.

Lattes à Plancher

BAPTISTIN BRÉMOND

SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE

Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Maison renommée pour ses produits extra, fondée en 1872

GROS, DEMI-GROS, DETAIL

Aimé EYRIÈS

Denrées Coloniales, Conserves Alimentaires Françaises et Anglaises

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Café vert Moka... le kilo. 3 20 | Café vert Rio... le kilo. 2 40

— Martinique... 3 30 | Sacre Lebaudy, en boîte... 0 00

— Santos... 2 50 | — Saint-Louis... 0 50

Beurre frais de Macon... 2 50

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES

à des prix défiant toute concurrence loyale

ON PORTE A DOMICILE

TELEPHONE N° 10

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à

primes fixes contre l'incendie et les accidents

Capital: UN MILLION

Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 28 — Alger

Incendies

Accidents

propriétés mobilières et im-

mobilières

RÉCOLTES SUR PIED

en gerbes et en meules

Collectes pour chantiers, travaux

agricoles, sapeurs-pompiers

Individuelles, chevaux et voitures

bris de glaces

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de

la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Soussa

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur Vie et contre l'incendie

SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepeletier

SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

INCENDIES — Assurances

d'immeubles, primes mobilières marchandi-

ses. — Assurances contre la fraude et des

appareils à vapeur. — Contre les recours

des locataires, — contre les risques locatifs

et les risques du voisinage.

Elle assure conjointement

inférieur à celle applicable

et responsabilité les familles

sont acceptées par Le Cré-

dit Foncier de France.

S'adresser pour tous renseignements

général et inspecteur de la Cie à Tun-

is à M. G. ATTIA, agent

25, Avenue de Paris

MATÉRIEL AGRICOLE INDUSTRIEL

Chemins de fer portatifs

Decauville

FABRIQUE NORIAS

de tous

Arrière-ALGÈRE

CONSTRUC. B. de S. G. D. G.

MUSTAPHA ALGER

Maison fondée en 1859

141693 1003 1003

Charrues, herses, scarificateurs, faucheu-

ses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, bat-

teuses, etc.

Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS

A. LIODET, successeur

Marbres bruts et ouvrés

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS

Articles de fumisterie, carrelages, etc., plâtres, monuments funéraires

Bureaux et magasins: 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts: 1^{er} et 2^{es} d'Italie

N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

AUX CISEAUX D'OR

Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine

Maison de confiance, fondée en 1893

L. THIERS, — Rue Al-Jazira, 26. — TUNIS

Orthopédiste, Mécanicien, Coutelier, Bandagiste

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra

fins, couteillerie fine, couteillerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux.

Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines

des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons.

Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc.

Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs,

bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois,

membres artificiels, béquilles, articles de plâtre pour malades.

Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-

cutanées, ceintures-ventrières, articles d'alimentation et d'hygiène. — Ré-

parations et aiguisage en tous genres.

Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

TRANSATLANTIQUE INTERNATIONAL

ÉTABLISSEMENT INTERNATIONAL

AGENCE DE TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique

CONDORAND FRÈRES, AGENTS

Embarquements — Débarquements — Bagages aux

navires et dépôts de marchandises

Un agent porteur des inscriptions CONDORAND FRÈRES est en perma-

nence à la suite des navires

Magasin de dépôt de marchandises en transit — Avances sur mar-

chandises. — Camionnage pour travail et la campagne. — Déménage-

ments.

TARIFS MODÉRÉS ET ÉCRIS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES

La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de

chemins de fer.

Un emballage de Paris est attaché à l'Agence

"LE PHENIX"

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE

SIÈGE SOCIAL: 130, rue Lafayette — PARIS

Agent général pour la Tunisie:

M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS

PRINCIPALES SOUS-AGENCES:

MM. NESTLER aîné à Soussa; PAGLIARIELLO à Sfax; PAYTON à Gabès

WABOUILLE à Média; SAVON FRÈRES à Bizerte; PHILIPPE SAOIR

à La Goulette; KRUMHOLTZ à Gattat; MOJICA-BAB; MOUT

à Sousse; BARRIÈRE à Guelma; LÉVY à Kairouan.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Capital: 30 millions

SUCCURSALE DE TUNIS 9, rue Es-Sadikia, 9

Escompte, recouvrements, lettres de change, avances sur titres

encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe.

Agence de Tunis: 9, rue Es-Sadikia, 9

Demandez Partout
LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison L. B. et C^{ie} et du champagne

Mouton.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL

TUNIS, rue des Glacières, 25, 27

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires

liquides et végétales — Fumées de terre

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 100.000.000 de francs

AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST, directeur

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur

titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit

ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses

sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.

Dépôts à vue et à échéances fixes

A vue..... 2 1/2% A 3 ans..... 3 1/2%

A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%

A 2 ans..... 2 1/2%

Loction de coffres-forts

Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-

tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants

la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.750.000 FRANCS

Service postal Français

AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transports des passagers, des marchandises et des dépêches

DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS:

— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la

Côte tunisienne et TRIPOLI;

— tous les Mardis, à 4 h. soir, de TUNIS pour MARSEILLE;

— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;

— tous les Dimanches, à 4 h. du soir, de TUNIS pour SOUSSE,

MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.

ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;

de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONAS-

TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3

rue d'Allemagne

L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir

Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.

Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.

Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin

Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.

Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.

Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30

Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures

Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin

Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir

Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30 a.